1 FRANC LE NUMERO. N° 7. 31 DECEMBRE 1941.

La Voix des Belges

BATTUS PARFOIS, ABATTUS JAMAIS

C. W. O. II
C. 2. G. M.

LA BELGIQUE DEVANT SON DESTIN.

Londres et nous

Nous l'avons dit maintes fois et nous ne nous lasserons pas de le répéter; lorsque nous discutons des réformes de l'Etat, notre prétention n'est point de créer de toutes pièces un régime nouveau, ce qui serait à la fois présomptueux et ridicule, mais seulement d'agiter des idées, de soumettre des suggestions, de poser des problèmes, de contraindre les Belges à reprendre l'utile discipline de la réflexion, de faire en un mot un travail préparatoire que nous jugeons indispensable. Nous ne voulons être que de modestes débrousseurs d'idées.

Ceci dit, nous ne pouvons passer sous silence la surprise et la déception que nous avons éprouvées. le 6 décembre dernier, en entendant un speaker anonyme de Radio-Belgique à Londres, parler en termes imprévus des groupements patriotiques du pays envahi.

Dans notre candeur naïve, nous attendions des encouragements, voire des félicitations. Mais il paraît qu'en ce soir du 6 décembre, ce n'était point Saint Nicolas qui occupait le micro de la B. B. C., mais bien le Père Fouettard.

A en croire ce radioteur saugrenu, nos groupements patriotiques ont le tort de se mêler parfois d'ébaucher des projets de réforme à introduire, après la fin des hostilités, dans notre organisation intérieure. Or la question de ces réformes relèverait uniquement de la compétence des Belges de Londres. Les groupements clandestins feraient mieux, nous a-t-on dit sans rire, de s'occuper de chasser l'ennemi du pays. On a été jusqu'à se plaindre de «tiédeur» envers l'occupant.

Voyons, Messieurs de Londres, nous voudrions bien vous y voir! Autre chose est de faire la guerre à l'ombre d'un micro, autre chose de risquer quotidiennement sa tête, en bravant la Gestapo.

Les paroles maladroites de ce speaker ont eu parmi nos patriotes de graves répercussions et y ont créé un véritable malaise. Certains ont été jusqu'à y voir un désaveu.Ne nous affolons pas. Disons d'abord que nous n'avons pas de leçons de patriotisme à recevoir des réfugiés de Londres. Qu'ils fassent leur besogne; nous ferons la nôtre. D'ailleurs, que nous reproche-t-on? De ne pas chasser les Allemands du territoire? Voyez comme on peut se tromper: nous pensions bien que c'était là précisément la tâche de notre gouvernement légal, avec la collaboration de notre armée d'Outre-Manche et des troupes alliées. Vous avez l'argent et les armes, Messieurs. Nous n'avons que nos plumes... et notre peau. On risque ce qu'on possède. Croyez bien d'ailleurs que le jour où nos amis Britanniques nous descendront du ciel, ils ne trouveront pas une bande de «tièdes» pour les aider à écraser la vermine teutonne.

En attendant, abandonnés à eux-mêmes, des centaines de milliers de Belges de toute opinion et de toute condition ont spontanément serré les coudes, sous les auspices de diverses organisations, pour faire pièce à l'occupant.

Ils entretiennent,dans le milieu de leurs relations, la flamme du plus pur patriotisme et s'évertuent à inculquer, aux populations affamées et brimées, l'esprit d'irréductible endurance.

Bien plus: en prévision de l'inévitable effondrement du régime de leurs oppresseurs, ils prennent d'ores et déjà, par leurs propres moyens, toutes les dispositions défensives et offensives pour que les futurs libérateurs de la Belgique soient assurés de trouver aussitôt ici les concours indispensables à une prompte et radicale épuration.

Mais voici un deuxième reproche: Nos groupements patriotiques n'ont pas à se préoccuper des réformes de l'Etat. Alors, quoi, Messieurs de Londres? C'est une chasse gardée à votre profit? Vous vous réservez l'exclusivité de la reconstruction?

Eh bien non, huit millions de fois non, nous ne voulons plus d'une nouvelle parenthèse, d'un nouveau Lophem. d'une remise en cage. Que le Gouvernement belge de Londres s'applique. en attendant de pouvoir faire preuve d'une plus efficace activité, à la consciencieuse élaboration d'un programme de réforme de nos institutions, d'accord: c'est son droit et aussi son devoir.

Mais les temps sont révolus où nos gouvernants s'offraient le luxe de nous inviter périodiquement à dire simplement «Amen», chaque fois qu'il leur prenait fantaisie de retourner leur veste.

Ces émigrés apprendront donc opportunément que les millions de Belges restés au pays ,et dont les cruelles souffrances sont dues en bonne partie à l'incurie de leurs anciens dirigeants, entendent avoir désormais leur mot à dire et, pour le dire à bon escient au moment venu, revendiquent le droit d'examiner librement, dès à présent, entre eux, la nature et la portée des réformes qui leur paraissent s'imposer.

Vous êtes, Messieurs de Londres. les mandataires du peuple; mais nous sommes le peuple, entendez-vous? Le peuple qui, dans la détresse et la dévastation, dans la misère et l'horreur, regarde le passé d'où son malheur est sorti, et veut un avenir qui ne ressemble plus à ce passé là.

D'ailleurs, Messieurs, sérieusement et de bonne foi, vous ne pouvez songer à construire tout seuls un état nouveau, dans la sérénité de votre cabinet, et sans avoir égard aux pensées nouvelles, aux besoins nouveaux, aux aspirations nouvelles que nous avons, nous, vu naître parmi les ruines, dans ce pays où nous sommes restés. Votre projet gentiment tripartite, conçu en dehors des contingences et des réalités, serait une œuvre d'imagination pure, dépourvue de tout esprit pratique; apporté tout fait d'Angleterre, il risquerait de ne point répondre exactement à l'idéal des Belges d'aujourd'hui. Nous ne sommes plus à l'époque où les émigrés de la veille rapportaient dans leur pays une «Restauration» dont ils étaient les

auteurs... et les bénéficiaires. La radio permet au gouvernement de Londres de parler aux Belges; elle ne permet pas aux Belges de lui répondre. Mais, sachez-le bien, Messieurs, le peuple muselé n'a pas cessé de vivre, de penser, de vouloir. Nous avons des idées à soumettre, des directives à donner. Nous avons voix au chapitre, que diantre, puisque c'est en fin de compte notre destin qui se joue. C'est nous, le peuple, qui commandons, Messieurs nos mandataires. La démocratie, c'est cela!

Cependant, ne nous énervons pas à l'occasion des propos inconsidérés d'un speaker en mal de bavardage, et dont on ne nous a même pas dit au nom de qui il parlait.

Ce qu'il faut proclamer bien haut, c'est que l'inoculation du virus nazi n'a pas encore anesthésié nos facultés; c'est que nous ne sommes pas encore des esclaves sans idéal et sans espoir. On pense encore en Belgique! Il est souhaitable, non, il est nécessaire que Londres sache ce que pense Bruxelles, Gand, Liége ou Anvers. Il faut que le contact ne soit pas rompu entre le Gouvernement et les gouvernés. La presse a toujours eu pour rôle de traduire les volontés du peuple, d'énoncer ses vœux, de transmettre ses instructions à ceux qui assument la charge de le conduire. Nous sommes le peu qui reste de cette presse.. LA VOIX DES BELGES a la bonne fortune d'être lue régulièrement en Angleterre. Elle n'entend pas recréer l'Etat, mais uniquement dire à ceux qui ont cette mission comment, en Belgique, on envisage la réédification de demain. Elle a l'orgueil de vouloir donner, non seulement à Berlin, mais aussi à Londres, le reflet loyal, fidèle, désintéressé de la pensée belge. Elle veut être réellement et en dépit du baillon de l'oppression, la VOIX DE TOUS LES BELGES.

Revenons à la charge!

A côté des réformes fondamentales de structure qui seront l'œuvre de nos dirigeants de demain, il en est d'autres qui s'imposent non moins impérieusement et qui peuvent être réalisées, dès à présent, par chacun d'entre nous.

Il s'agit des réformes de mentalité. Et, parmi celles-ci, une des plus importantes est celle de notre comportement, à nous Wallons, envers nos frères Flamands, qui sont des Belges au même titre que nous et dont le patriotisme est aussi fervent que le nôtre: nous n'insisterons jamais assez sur la question.

Eh oui, nous nous y attendons; immédiatement d'aucuns vont nous jeter à la tête les noms de Borms, Grammens, Declercq, Lagrou, Daels, Maertens et autres hurluberlus; on va nous opposer les formations V. N. V., S. S. et maints organismes utilisant nous ne savons plus quelles majuscules de l'alphabet; on va nous reparler des vicaires flamingants, etc.

Or c'est retomber là dans la grossière erreur qui fit tant de mal déjà à notre pays et qui consiste à englober toute la population flamande dans la réprobation justifiée que mérite, seule, une infime partie d'elle.

Car on peut appliquer à tous ces agitateurs l'adage selon lequel «un chien qui hurle fait plus de bruit que cent chiens qui se taisent»

Ayant affaire à une poignée de braillards, on s'imagine qu'ils ont les masses avec eux, parce que celles-ci ne réagissent pas. Les faits sont là pourtant, qui prouvent qu'il n'en est rien.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de parcourir notre pays en tous sens cette année ont pu se rendre compte que les Flamands, en très grande majorité, sont bien plus acharnés encore contre les Boches que les Wallons. D'ailleurs, même parmi les pires flamingants, que venons-nous de constater? C'est que la légion flamande pour la Russie ne se compose que de 400 individus au total, lesquels sont tous rentrés en Belgique depuis longtemps déjà —Daels, Declercq en tête— alors que les 1200 ou 1500 membres de la légion wallonne sont en Ukraine.

Par contre, quand un Wallon, se rendant en région flamande, s'efforçait tant bien que mal de s'exprimer dans la langue d'un interlocuteur ignorant le français, celui-ci s'évertuait aussitôt, très touché de cette attention, à faire à son tour le même effort de bonne volonté, en tirant le meilleur parti possible de ses modestes connaissances de français.

De grâce, ne remarquons pas uniquement les défauts des autres. Nous avons les nôtres. Et n'oublions surtout pas que soumis, Flamands aussi bien que Wallons, à l'oppression allemande, c'est le Boche seul qui est et reste l'ennemi, tandis que les Flamands aussi bien que les Wallons sont avant tout des Belges.

Ayons donc une plus saine compréhension des aspirations légitimes de chacun et ne négligeons rien pour assurer l'entente la plus intime, la plus étroite, voire la plus cordiale entre tous les membres de notre communauté nationale, indistinctement.

Nous voulons que les Flamands respectent les droits des Wallons; commençons dès lors par avoir d'identiques égards pour les desiderata légitimes des Flamands.

L'occasion est plus que jamais propice pour sceller, une bonne fois, entre tous les Belges, une véritable, sincère et loyale union, car l'union fait la force, la force c'est la victoire et, sur l'ennemi teuton, c'est la victoire, que tous et chacun, nous voulons remporter.

Courage civique

On aura pris connaissance, avec une fière satisfaction, de la cinglante réponse adressée par les bourgmestres de l'agglomération bruxelloise aux secrétaires généraux Leemans et Romsée, qui se sont improvisés les plats valets des Boches pour la réquisition des cuivres, etc. En province, la réaction des édiles ne fut pas moins prompte, ni moins énergique. Qu'on en juge notamment par ce camouflet,... administré de main de maître à ces lamentables individus par le Collège des bourgmestres et échevins de la ville de Namur:

Namur, le 20 novembre 1941.

Messieurs les Secrétaires Généraux,

Les Secrétaires Généraux ont, avec raison, refusé de prendre la décision décrétant la livraison des métaux dits non ferreux.

Actuellement, sous la signature de deux Secrétaires Généraux, la «bonne exécution» de cette décision est confiée aux bourgmestres et aux administrations communales.

Il n'appartient pas aux bourgmestres et aux administrations d'aider, contrairement aux stipulations de la convention de La Haye, à priver leurs concitoyens de ce qui leur appartient légitimement.

Nous avons donc l'honneur de porter à votre connaissance que pour notre part, nous ne pouvons en conscience, ni sans enfreindre les prescriptions du code pénal, nous prêter à la «bonne exécution» de l'ordonnance que vous nous invitez à assurer dans des conditions d'ailleurs pratiquement irréalisables.

Il vous appartient ,si vous croyez pouvoir le faire, de prendre vous-même les dispositions utiles à cette fin, avec le concours de vos administrations centrales et des organisations au sein des Ministères compétents.

Pour le Collège:

Le Sécrétaire (s) Jos Gillet. Le Bourgmestre (s) L. Huart.

Si, dans la ville du «Bia Bouquet», on sait magistralement river les boulons, Liége entend prouver qu'elle demeure toujours la «Cité ardente» par excellence. Et non seulement Liége, mais toutes les communes circonvoisines également. On s'en convaincra en dégustant ce délicieux poulet, dont la conférence du Grand Liége fit hommage au sieur Leemans mais que celui-ci a dû trouver plutôt coriace:

Liége, le 18 novembre 1941.

Monsieur le Secrétaire Général,

Réunis en conférence ce mardi 18 novembre 1941, les Bourgmestres du Grand Liége ont examiné en commun la teneur de votre circulaire —Réf. C. D. P. I. — du 13 courant contresignée par M. le Secrétaire Général Romsée et relative à la livraison des métaux non ferreux prévus par l'ordonnance allemande du 20 octobre dernier.

Par cette circulaire, vous les chargez, en leur donnant des instructions complémentaires, de prendre toutes mesures utiles pour exécuter l'ordonnance prérappelée qui ne stipule pas expressément une intervention éventuelle des administrations communales.

Placée sur le plan de l'économie nationale, cette réquisition est entièrement du ressort du Ministère des Affaires Economiques qui aurait bien pu se préoccuper d'organiser lui-même les différents centres de récupération, quitte à mettre sur pied, même à titre provisoire, des services spécialisés. Depuis plus d'un an, l'Etat n'a-t-il pas de la sorte créé de multiples organismes fonctionnant sous sa direction et sous son contrôle?

Pourquoi faire une fois de plus peser sur les communes, déjà écrasées sous le poids de lourdes et multiples charges nouvelles, une tâche qui ne leur incombe pas?

Faut-il en déduire que Monsieur ROMSEE et vous-même préférez laisser aux Bourgmestres la responsabilité de l'application d'une mesure dont le caractère pour le moins impopulaire ne laisse aucun doute? Au surplus, n'est-il pas admissible d'invoquer l'urgence lorsqu'on n'apporte des instructions que plus de 20 jours après la publication de l'ordonnance à laquelle ces instructions se réfèrent? Comment, dans nos centres populeux, parviendrait-on en moins de 2 semaines à répondre entièrement à de telles invitations?

Mais, avant tout, vous affirmez que «les métaux non ferreux» à livrer sont destinés à être travaillés par notre industrie nationale. Soit, pouvez-vous toutefois donner aux Belges frappés par ces mesures, l'assurance absolue que les produits fabriqués resteront effectivement à la disposition du pays et ne seront pas fournis à l'Allemagne pour des besoins de guerre?

Enfin, les Bourgmestres du Grand Liége se voient dans l'obligation de rappeler l'article de la Convention de La Haye ainsi conçu: «Des réquisitions en nature et des services ne pourront être réclamés des communes et des habitants que pour les besoins de l'armée d'occupation.»

En conclusion, la conférence des Bourgmestres du Grand Liége estime que la responsabilité de la décision et de son exécution éventuelle incombe à l'administration centrale.

Le Président de la Conférence des Bourgmestres du Grand Liége (s) Jos. BOLOGNE

Certes, la force peut finir par avoir raison de la plus farouche résistance. Les Boches ont absolument besoin de nos métaux pour continuer leur guerre. Ne les obtenant pas de bon gré, ils ne reculeront devant aucune iniquité pour s'en emparer Mais, la noble et courageuse attitude de tous ces bourgmestres leur aura montré, une fois de plus, que les Belges sont moins disposés que jamais à s'incliner devant eux : la violence réussira peut-être parfois à les contraindre, sans parvenir toutefois par n'importe quel moyen, à les asservir.

Il reste exactement à Hitler...

Eh bien, non, il ne te reste plus rien. C'est fini. Tu n'as pas été capable de tenir ta promesse à ton peuple; la traite que tu avais signée a été protestée. Un vent de faillite souffle sur ta boutique.

Après t'être parjuré vis à vis de toutes les nations qui avaient eu foi dans ta parole de saltimbanque, tu t'es parjuré vis à vis des tiens, vis à vis de ces Allemands qui croyaient en toi.

1941 s'achève sans que tu puisses atteindre la victoire annoncée, promise, garantie. Tu recules dans les neiges russes; tu recules dans les sables libyens. Pour passer ta colère impuissante, tu renvoies comme un laquais ton chef d'état-major, et tu prends toi-même le commandement suprême.

Toi! Le caporal de 1914, le théoricien improvisé de Mein Kampf, l'ignorantin, le faux savant, le primaire!

Dans ton désarroi ridicule, tu saisis ta baguette d'escamoteur et tu t'écries: «Vous allez voir ce que vous allez voir. La maison n'a plus d'intermédiaire. Je vais, moi, l'übermensch, l'inspiré, l'envoyé de Dieu, réaliser l'impossible miracle.»

Thaumaturge à la manque! Acrobate! Funambule!... Et tu ne sens pas qu'en battant une dernière fois la caisse devant ta baraque délabrée, en t'obstinant, paillasse dédoré, à vouloir épater le public qui te siffle, tu ne sens pas que tu perds jusqu'au prestige d'une belle chute, que tu roules de la fange sanglante du crime, dans la boue flasque du grotesque.

Allons, canaille, avoue qu'on te tient, et qu'on te tient bien. Tes appels de pied, tes moulinets n'impressionnent plus personne. Tu n'es plus que le matamore qui attend sa raclée.

Quand tu te débats ainsi, pauvre histrion sans gloire, sais-tu, gesticulant et déchaîné, à qui, tout à coup, tu te mets à ressembler? A Napoléon? Tu veux rire!... A Mussolini!...

Dis, César, comprends-tu cela, et que c'est le pire châtiment que tu pouvais subir? Il y avait derrière toi ce pître bedonnant qui plagiait tes attitudes; et voilà que, dans la tornade de la défaite, ton déguisement de héros te glisse des épaules, et que tu apparais semblable à l'Autre, à ton auguste, à ton singe.

Jette ton épée inutile, faux grand homme, et reprends la marotte que te tend ton bouffon. Le voilà, désormais, ton sceptre!

Baudet vêtu de la peau du lion, le bout de l'oreille vient de passer; on t'a reconnu, maître Aliboron, et c'est à coups de trique, que tu seras chassé de ctte Europe meurtrie par toi, avilie par toi, mais non vaincue.

Tu entends, Hitler? A coups de trique!

Les traîtres seront châtiés!

On peut différer d'opinion quant aux modalités du nouveau régime que la Belgique devra adopter, aussitôt le territoire national débarrassé du dernier Boche et notre population redevenue maîtresse de ses destinées.

Mais il est, en tout état de cause, une question au sujet de laquelle l'accord unanime des vrais patriotes s'impose: celle du sort à réserver aux traîtres belges, c'est-à-dire à tous ceux qui se firent, chez nous à un titré quelconque, les collaborateurs serviles de l'ennemi, les répugnants complices de sa politique et de ses desseins, de ses pillages et de ses malversations, de ses brutalités et de ses crimes.

Pour ces misérables, il ne peut y avoir indulgence ni pitié; un prompt et impitoyable jugement devra régler leur compte. Il ne s'agit aucunement d'ailleurs de recourir à l'arbitraire, car le cas de ces individus était déjà formellement prévu par notre Code Pénal.

Loi du 11 octobre 1916. — Article 115 (77) : *Sera puni de mort celui qui aura facilité aux ennemis de l'Etat l'entrée sur le territoire du Royaume; celui qui aura livré des villes, forteresses, places, postes, ports, magasins, arsenaux, vaisseaux ou bâtiments appartenant à la Belgique; celui qui aura secondé les progrès de leurs armes sur le territoire du Royaume ou*

contre les forces belges de terre et de mer, en ébranlant la fidélité des officiers, soldats, matelots ou autres citoyens envers le Roi et l'Etat. Dans les cas ci-dessus, la tentative punissable sera assimilée au même crime.

Loi du 8 avril 1917. — Article 118 bis : *Sera puni de la détention extraordinaire quiconque aura participé à la transformation par l'ennemi d'institutions ou organisations légales, ébranlant en temps de guerre la fidélité des citoyens envers le Roi et l'Etat, ou qui aura méchamment servi la politique de l'ennemi.*

Art. 121 bis: *Sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à un an et d'une amende de 500 à 5.000 fr., quiconque aura méchamment exposé une personne quelconque, par la dénonciation d'un fait réel ou imaginaire, aux recherches, rigueurs ou poursuites de l'ennemi. Il sera puni de la réclusion si la personne ainsi méchamment dénoncée a subi une privation de liberté de plus d'un mois.*

Mais, estimant ces dispositions insuffisantes actuellement, le Gouvernement belge à Londres —le seul légal— a pris des mesures complémentaires pour défendre les citoyens honnêtes contre les odieux agissements des traîtres. Voici, en effet, quelques articles déja d'un Arrêté-Loi, daté de Chelsea (Angleterre) le 7 avril 1941:

Art. 2. — *Le gouvernement belge ne reconnait aucune nomination faite après le 10 mai 1940.*

Art. 7. — *Quiconque, pendant l'occupation, par ses agissements, ses actes, ses écrits, etc., soit directement, soit indirectement. a causé un préjudice quelconque à un citoyen belge, est responsable sur ses biens du préjudice causé.*

Art. 8. — *Si le coupable est un fonctionnaire, il sera responsable pénalement.*

Art. 9. — *Si le coupable est un fonctionnaire nommé illégalement, ou qu'il usurpe une fonction, les peines seront doublées.* —

Art. 29. — *Sera puni des travaux forcés de 10 à 20 ans, quiconque aura méchamment servi la politique ou les desseins de l'ennemi, participé à la transformation par l'ennemi d'institutions ou d'organismes légaux, ébranlé en temps de guerre la fidèlité des citoyens envers le Roi et l'Etat. Si le coupable est un fonctionnaire, il sera condamné aux travaux forcés à perpétuité. Si le coupable a usurpé un emploi de fonctionnaire, s'il s'y est substitué, etc., il sera condamné à mort.*

Art. 30. — *Les infractions aux présentes dispositions seront jugées par les tribunaux militaires.*

Une double conclusion se dégage de ces textes officiels.

La première est que tous les traîtres, grands et petits, auront des comptes à rendre. C'est pourquoi il importe que, dès à présent, les citoyens honnêtes qui sont au courant, ou qui ont eu à pâtir des agissements arbitraires ou criminels de ces infâmes personnages, établissent leur dossier de telle sorte que la Justice militaire puisse être saisie et sévir dès le rétablissement de l'autorité légale en Belgique.

Car les «listes noires», qui circulent à travers le pays depuis plusieurs mois déjà, ne présentent souvent aucun caractère probant: basées parfois sur de simples impressions, quand elles ne sont pas inspirées par un sentiment d'animosité personnelle, elles ne riment pratiquement à rien et ne seront d'aucune utilité.

Ce qu'il faut, ce ne sont pas de laconiques affirmations anonymes, mais bien un exposé précis de faits formels, circonstanciés, étayé par d'irrécusables témoignages dont on doit avoir le courage civique d'assumer la responsabilité.

La seconde conclusion résultant de ces extraits de loi, c'est que —notamment— tous les individus qui sont à la tête des corporations, des offices, des services dits de contrôle et autres, ainsi que ceux qui les secondent du haut au bas de l'échelle, ont été nommés illégalement et usurpent une fonction ou un emploi auquel ils n'ont, légalement, pas droit. Ils tombent donc sous le coup du premier paragraphe de l'art. 29 de l'arrêté-loi du 7 avril 1941, puisqu'ils servent la politique et les desseins de l'ennemi et transforment, à leur profit, des institutions légales.

Il est ,dès lors, de l'intérêt de tout citoyen qui a des difficultés avec les dirigeants des corporations, des offices, ou avec des contrôleurs du ravitaillement ou du commissariat aux prix et salaires, de noter les noms, prénoms et adresses de ceux qui leur dressent procès-verbal, puisque ces individus doivent toujours exhiber, préalablement à toute intervention, leur pièces d'identité dont on a le droit de prendre note.

Que tous les patriotes belges fassent bloc contre les traîtres pour que ceux-ci puissent être châtiés comme ils le méritent.

En pleine illégalité

Il est temps de mettre fin à l'équivoque juridique créée par les arrêtés des Secrétaires-généraux. Ces arrêtés sont nuls en droit. Point n'est besoin de longs raisonnements pour le prouver.

Pour légiférer, les Secrétaires-généraux se fondent uniquement sur l'article 5 de la loi du 10 mai 1940. Cet article s'exprime comme suit:

Lorsque par l'effet des opérations militaires, un magistrat ou un fonctionnaire, un corps de magistrats ou de fonctionnaires, en dehors des cas prévus par les articles 2 et 3 qui précèdent, est privé de toute communication avec l'autorité supérieure dont il dépend, ou si cette autorité a cessé ses fonctions, il exerce dans le cadre de son activité professionnelle et pour les cas d'urgence, toutes les attributions de cette autorité.

Ainsi donc, les Secrétaires-généraux ne bénéficient de la délégation que pour les cas d'urgence. Est illégal tout arrêté dont l'urgence n'est pas démontrée. De plus, les Secrétaires ne peuvent agir que dans le cadre de leur activité professionnelle. Ils sont dans l'illégalité dès qu'ils sortent de ce cadre. Enfin, ils ne peuvent exercer que les attributions de l'autorité dont ils dépendent, c'est-à-dire les attributions de ministres.

Les Ministres ont-ils le droit de légiférer? Normalement, non. Le pouvoir législatif appartient au Parlement. Mais, au début de la guerre, celui-ci a donné des pleins pouvoirs au Gouvernement. Le Gouvernement se compose du Roi et des Ministres. Le Roi est mis dans l'impossibilité de régner constitutionnellement, le Gouvernement de Londres est donc la seule autorité belge.

Dès lors, les Secrétaires-généraux pourraient exercer toutes les attributions de l'autorité dont ils dépendent, c'est-à-dire du Gouvernement; ils pourraient notamment promulguer des arrêtés ayant force de loi, à la condition, ou bien que la dite autorité ait cessé ses fonctions, ou bien que toute communication ait été rompue avec elle.

Le Gouvernement belge n'a pas cessé ses fonctions; il est même bien vivant. Mais les Secrétaires pourraient invoquer le fait qu'ils sont privés de toute communication avec l'autorité dont ils dépendent.

Pourtant, quand on y réfléchit, cette communication subsiste, ne serait-ce que par la voix de la radio. Le Gouvernement de Londres a désavoué de nombreux actes des Secrétaires-généraux; si peu que ceux-ci écoutent la radio anglaise, ils n'ont pu ignorer ce désaveu.

Dès lors, leur devoir était tout tracé: ils avaient à se conformer aux instructions de «leur» gouvernement; mandataires, ils avaient à rester dans les limites de leur mandat, à suivre les instructions de leurs mandants. Ils ne l'ont pas fait. Ils ont décidé que le Gouvernement de Londres n'existait pas, oubliant qu'eux-mêmes n'existaient que comme reflets de ce gouvernement.

La loi du 10 mai 1940 leur donnait le droit de remplacer momentanément le Gouvernement, en suivant les directives de

celui-ci; elle ne leur donnait pas le droit d'aller à l'encontre de la volonté formellement exprimée de ce Gouvernement. Les Secrétaires-généraux ne se tireront pas de ce dilemme.

Certes, la Cour de Cassation a admis la légalité des arrêtés des Secrétaires. Mais sans doute la Haute-Assemblée n'a-t-elle pas pu émettre son avis avec toute l'indépendance souhaitable. On juge mae à l'ombre des baïonnettes. Au surplus, la Cour suprême, en d'autres matières, a déjà revisé ses opinions antérieures et modifié sa jurisprudence. Il est vraisemblable que, délivré du croquemitaine allemand, elle changera une fois encore d'avis.

Quant au Gouvernement de Londres, il n'a admis la légalité des arrêtés des Secrétaires que pour autant qu'ils aient été été pris sous la pression des nécessités. Tel n'est pas le cas notamment, pour les dispositions pénales prises en matière de ravitaillement, d'abattage clandestin, etc... Dans ce domaine, les Secrétaires-généraux ont commis un abus de pouvoir impardonnable. Ils sont sortis non seulement des limites de leurs pouvoirs discutés, mais encore des limites plus impérieuses que leur imposaient les principes du droit pénal. Il en est ainsi par exemple de la suppression catégorique des circonstances atténuantes en certaines matières précises.

Mais il y a plus. Les textes les plus importants sont revêtus de la signature de tous les Secrétaires-généraux, y compris celle du sieur Romsée. Or, indiscutablement, Romsée n'est pas, n'a jamais été nommé régulièrement. Il a été choisi par ses collègues, qui n'en avaient pas le pouvoir. Le Gouvernement de Londres a désavoué cette nomination.

Romsée n'a pu bénéficier de la délégation des pouvoirs de son ministre, puisqu'il n'a jamais été sous les ordres de celui-ci. Or l'article 5 parle expressément de «*l'autorité supérieure dont il dépend*». Romsée, au sens le plus strict, est un usurpateur et un imposteur, une créature imposée par l'ennemi. Dès lors, tout texte portant la signature de cet individu est dépourvu de toute valeur légale quelconque.

Après la guerre, les Secrétaires-généraux auront à répondre du fait de s'être adjoint cet aventurier. Quant à Romsée lui-même, c'est bien simple : ou bien il partira dans les bagages des Boches, ou bien il sera condamné pour haute trahison.

Au moment de la libération du territoire, l'existence de ces textes pseudo-légaux posera un problème ardu. Faudra-t-il envisager une révision monstre de toutes les décisions rendues sur pied des arrêtés discutés? Cela paraît difficilement possible. Il est probable que l'on adoptera une solution purement empirique : tout le «Droit de la guerre» sera sans doute soumis au Législateur, qui annulera les textes constituant des abus de pouvoir et sanctionnera les autres. Alors, mais alors seulement, ceux des arrêtés des Secrétaires-généraux qui auront trouvé grâce acquerront force de loi.

Répression

On a pu lire dans la presse «made in Germany» du 9 décembre 1941 :

L'Oberfeldkommandant à Bruxelles communique :

Dimanche 7 décembre 1941, à 19 h. 30, à la faveur de l'obscurité, un civil criminel a blessé grièvement d'un coup de poignard dans le dos, avenue Marnix à Bruxelles, un fonctionnaire de l'armée allemande. Le coupable n'a pu être découvert jusqu'à présent.

De nombreux otages se trouvent en état d'arrestation.

Tous les établissements publics d'amusement de l'agglomération bruxelloise seront fermés immédiatement et jusqu'à nouvel ordre.

La population entière est invitée à aider à la découverte de l'auteur de l'attentat criminel de dimanche dernier et de donner à un bureau de police belge ou à un service allemand, tous renseignements qui pourraient faire retrouver les traces de l'auteur.

La victime a beau avoir été frappée dans le dos, et en pleine obscurité, les faits ont beau s'être déroulés sans aucun témoin, l'Oberfeldkommandant, lui, en vertu du don de double-vue que lui a délégué son Führer-Prophète, sait que le coupable, ce coupable «qui n'a pu être découvert», est néanmoins un civil, et même un civil belge.

C'est en se fondant sur cette vérité révélée qu'il a décrété l'arrestation d'otages belges, la fermeture d'établissements belges, les mesures de représailles contre les Belges. Car il va de soi que, dans la conception qu'ont de la Justice les civilisateurs d'Outre-Rhin, les 800.000 Bruxellois sont solidairement responsables du geste accompli par un inconnu.

Que cet inconnu puisse n'être pas Bruxellois, ni même Belge, c'est là une idée qui n'a même pas effleuré la sereine inconscience de l'Oberfeldkommandant. Selon la jurisprudence établie par le tortionnaire Stuelpnagel, il s'agit de frapper n'importe qui, à condition de frapper vite et fort.

Pour les «Raubritter feldgrau», il n'y a, pour tuer un boche, qu'un poignard belge. L'Oberfeldkommandant paraît savoir à quoi s'en tenir sur les sentiments de la population qu'il protège. Les Bruxellois ont d'ailleurs accepté cette présomption de culpabilité comme un légitime hommage rendu à la haine tenace qu'ils portent aux lansquenets du troisième Reich.

Par malheur, un événement que l'Oberfeldkommandant n'avait point prévu est venu renverser la présomption «juris et de jure» qu'il avait établie. Le coupable a été découvert, arrêté et confondu; il est entré dans la voie des aveux; et ce civil belge s'est trouvé être... une femme russe.

Elle avait bien besoin de se laisser arrêtée, celle-là. Les choses allaient si bien! Un peu déconcerté, Kroquemitaine s'est vu contraint de renoncer aux mesures coërcitives. Par exemple, il a complètement omis de nous dire si l'autorité allemande, éprise de justice comme chacun sait, avait l'intention de dédommager les entrepreneurs de spectacles, directeurs de théâtres et de cinémas, loueurs de films, acteurs, machinistes, contrôleurs, opérateurs, caissières et ouvreuses qui ont été préjudiciés par les mesures intempestives de l'Oberfeldkommandant, mesures qui sont non seulement contraires au droit des gens, ce qui est bien sans importance, mais qui, de plus, se sont avérées, de l'aveu même de nos tourmenteurs, dépourvues de tout esprit logique.

Nous qui n'avons pas la conception évoluée des Seigneurs teutons, nous n'eussions point compris un châtiment frappant des innocents, simplement parce qu'ils étaient supposés être de la même nationalité que le coupable. Mais que l'on ait puni des Belges pour le crime commis par une Russe, voilà qui dépasse même la logique germanique, dont les limites sont pourtant étrangement élastiques. Des mesures nouvelles s'imposaient évidemment. En dernière minute, nous recevons de l'Agence Belga-press l'information suivante:

L'Oberfeldkommandant communique:

Le crime commis dimanche 7 décembre 1941 à 19 h. 30, avenue Marnix, à Bruxelles, étant l'œuvre d'une judéo-bolcheviste de nationalité russe, ce sont désormais les établissements d'amusement de MOSCOU, qui seront fermés jusqu'à nouvel ordre.

De nombreux otages seront pris dans la population de la capitale soviétique. Ces mesures entreront en vigueur aussitôt que l'armée russe consentira à se souvenir qu'en sa qualité d'armée anéantie par les services du Docteur Goebbels, elle n'a plus le droit de faire reculer les invincibles soldats du Reich.

La Guerre

VUE PAR GEORGES BEATSE.

C.G.M.

Obéissant à un souci d'objectivité, la VOIX DES BELGES a demandé à l'impayable Georges Beatse, Kommentateur politique du «Soir» d'expression allemande, l'autorisa-

tion de publier de larges extraits d'un article intitulé: «La situation militaire à l'Est», retrouvé dans l'égout de De Becker du 18 décembre 1941.

Le distingué Kroniqueur commence par nous annoncer qu'à Léningrad «le front *s'est stabilisé depuis plusieurs semaines*». Vraiment, on s'en serait douté.

Parlant ensuite du secteur de Moscou, notre palefrenier de plume précise que «*l'offensive déclanchée par le Haut Commandement allemand au début d'octobre a été arrêtée il y a dix jours.*» Arrêtée, juste ciel! Et par qui? On nous avait dit que l'armée russe était anéantie.

Mais voyons le secteur de l'Ukraine et du Donetz. Nous citons textuellement:

Il serait vain de nier et le communiqué allemand lui-même l'a constaté à plusieurs reprises que le maréchal Timochenko, qui s'était déjà signalé par une opération semblable lors de la bataille de Smolensk, a déclanché dans cette région une violente contre-offensive.

Le général von Kleist a dû évacuer Rostov pour éviter un encerclement de son avant-garde.

Que signifie, Monsieur Beatse, cette explication intempestive et hétérodoxe? N'avez-vous pas lu dans votre «Soir» que Rostov n'a été évacué que pour permettre d'exercer des représailles contre ses habitants transformés pour la circonstance en francs-tireurs? N'avez-vous pas lu quelques jours plus tard, toujours dans votre «Soir», qu'on avait quitté Rostov parce que la ville était minée?

Alors, toutes ces explications, des bobards, des mensonges? Oh! Monsieur Beatse, on ment donc quelquefois, dans votre journal?

Laissons cela et voyons comment vous décrivez la bataille de Moscou:

Beaucoup de personnes des deux côtés de la barricade, et dans les milieux neutres ont cru que la capitale russe tomberait aux mains de la Wehrmacht avant l'hiver.

L'expérience a prouvé que ce but ne pouvait être atteint, et l'hiver est venu déjouant les pronostics optimistes de certains milieux allemands et ceux corrélativement pessimistes de nombreux milieux russes ou anglo-saxons.

Quelles sont les raisons de cette erreur d'appréciation?

Elles sont de deux ordres:

Malgré les pertes énormes, tant en hommes qu'en matériel, subies par l'armée rouge, elle a pu mettre en ligne des effectifs suffisants pour ralentir l'effort allemand.

Voilà une armée anéantie qui ne se porte pas mal. La place nous manque, hélas, car tout serait à citer de la prose de notre ineffable folliculaire.

«*La dernière semaine, l'avance allemande ne s'était plus faite qu'au compte-gouttes.* (La blitz Krieg au compte-gouttes, quoi!) *et au prix de difficultés toujours plus grandes*» (ce membre de phrase est dédié aux veuves et aux orphelins d'Allemagne.)

Beatse explique alors que le Haut Commandemant allemand projette de faire hiverner ses troupes et il démontre qu'hiverner consiste à reculer. Il concède d'ailleurs que «*les Russes ne restent pas inactifs*» (on s'en serait douté!) et qu'ils *ont retrouvé une certaine liberté d'action dont ils se servent pour remporter quelques succès locaux.* (Tiens, tiens!)

Monsieur Beatse, qui est en veine de confidences, ajoute: «*Il n'y a personne d'assez sot pour prétendre qu'un repli, fût-il voulu, s'opère sans casse, et l'armée allemande a dû abandonner en plusieurs points avancés du matériel embourbé*». (C'est bon, on a compris.)

Enfin le commentateur nous confie que le commandemant allemand «*songe actuellement uniquement à choisir la ligne qui lui paraît la meilleure pour passer l'hiver et repousser le plus aisément les attaques partielles que les Russes ne manqueront certainement pas de développer au cours de l'hiver.*»

Il faudrait tout de même s'entendre; cet hiver, dont on a commencé par nous dire qu'il n'arrêterait pas l'avance allemande, et dont on nous assure maintenant qu'il rend les opérations impossibles et l'hivernage nécessaire, cet hiver n'existe-t-il donc que pour les seuls Allemands? Avouer que l'on est incapable d'attaquer et craindre en même temps les attaques de l'ennemi, c'est adopter une attitude pour le moins paradoxale. Il est vrai que les lecteurs du «Soir» en ont vu d'autres.

ÉCRIT ENTRE LES LIGNES.

Pour mon ami, le poète...

J'ai rencontré mon ami le poète; il avait une pauvre figure d'élégiaque mal nourri. Le cafard? ai-je demandé. D'un soupir, il a avoué.

—Mais enfin, pourquoi? Les nouvelles sont bonnes. La Russie tient. La Libye... Il m'a interrompu d'un geste de semeur las, comme s'il voulait jeter au vent sa mélancolie.

—Tu ne peux pas comprendre, a-t-il murmuré. J'ai des tas de choses à dire, des tas... et je suis bâillonné. J'en crève, littéralement.

Rien de trivial comme un poète découragé.

—Ces choses, pourquoi ne les écris-tu pas?

—A quoi bon? Tu ne me fais pas l'injure de me croire capable de publier sous le geste bénisseur de la censure allemande. Alors? Oh! Je sais bien; attendre!... Mais c'est dur.

J'ai pris mon ami par les épaules et je lui ai répondu:

—Non, il ne faut pas attendre; il ne faut pas laisser rouiller ta plume et s'ankyloser ta main. Il faut travailler pour «après». As-tu songé à la tâche qui vous attend, vous tous, les écrivains? As-tu compris le rôle qui sera le vôtre?

La victoire libèrera notre pays, mais quel pays!... Un pays que la lèpre nazie aura contaminé, un pays perclus, engourdi, intoxiqué. Pourquoi se le cacher? Ces mois d'inactivité, ces mois de servilité ont créé chez nous un complexe de faiblesse. Nous ne résistons pas à l'occupant; nous trichons avec lui. Nous ne sommes plus des gens qui se battent, mais pour qui on se bat. Nous avons pris l'habitude de vivre au jour le jour, d'attendre d'autrui notre salut.

La mécanique allemande a fait de tous les Belges, sinon des collaborateurs, ce qu'à Dieu ne plaise, du moins des instruments. Tous, plus ou moins, nous besognons pour l'ennemi : l'industriel qui fait fonctionner son usine, même au ralenti, le machiniste qui conduit sa locomotive, le juge qui applique les arrêtés, le gendarme qui maintient l'ordre, l'ordre nouveau...

Nous n'avons plus d'autres armes que l'hypocrisie et que la fraude. Nous nous façonnons des âmes de sournois, de vaincus.

Mesures-tu maintenant, poète, mon ami, la grandeur de la tâche à abattre? Il ne faudra pas que cet après-guerre ci ressemble à l'autre, que l'on se gargarise de platitudes, que l'on verse dans la fantaisie facile et dans la gaieté équivoque. Non, la période qui s'annonce sera une période sérieuse et grave. Elle exigera des œuvres larges et hautes, pures et nues, où le peuple meurtri pourra se retremper et s'exalter.

Exalter les âmes : voilà le mot d'ordre de demain. Nous voulons une littérature d'assainissement, comme nous voulons une politique d'assainissement. Il s'agit de rendre au monde ce goût de la vie que la plupart des hommes ont perdu; il faut que demain, l'on administre aux esclaves d'aujourd'hui l'antidote de la liberté.

C'est à cela que je te convie à travailler dès maintenant, et sans relâche, afin qu'éclate un jour, comme une fanfare, le grand cri de joie de l'art délivré, afin que se déclanche, à l'heure H, la victorieuse contre-offensive de la pensée.

Le Ramasse-Miettes

A NOS LECTEURS.

Si tous les journaux clandestins qui paraissent en Belgique bénéficient de la constante attention de la Gestapo, celle-ci parait avoir néanmoins une particulière prédilection pour la «VOIX DES BELGES». Au point qu'estimant sans doute trop insuffisante encore la diffusion de notre journal, elle n'hésite pas à en faire imprimer, à ses frais, des exemplaires supplémentaires, qu'elle fait mettre en vente, même à prix réduit parfois, par des gens à sa solde.

Le truc est classique; il s'agit en réalité, pour la Gestapo, de s'efforcer de découvrir quelles sont les personnes qui se procurent régulièrement la «VOIX DES BELGES», quitte à leur offrir aussitôt gîte et couvert dans une quelconque de nos prisons.

C'est pourquoi nous prions tous nos lecteurs de toujours acheter notre journal au même vendeur, en qui ils ont confiance. Quant à nos vendeurs, ils ne doivent jamais avoir de rapports qu'avec le chef immédiat qui les approvisionne.

Cependant, chers lecteurs, dès que vous avez lu votre numéro, n'hésitez pas à le passer à une de vos connaissances, en l'invitant à le faire circuler à son tour, après lecture, dans le cercle de ses relations.

De la sorte, la «VOIX DES BELGES» se propagera toujours plus, sans devoir recourir à l'obligeance trop intéressée de la Gestapo.

ATTENTION!

Parmi les collaborateurs les plus dangereux de la Gestapo, nous signalons un ancien commissaire de police de Cologne, installé chez nous. Il circule toujours en civil, avec ou sans lunettes; il parle aussi couramment le français que l'anglais; et il en profite pour se faire passer mystérieusement comme un agent des services secrets anglais. Déjà maints patriotes, mis ainsi en confiance, ont été sa victime. Méfiez-vous, dès lors. Pour gouverne, ce mouchard est amputé d'un doigt à la main.

RECORD BATTU.

Déception à Rome. Le record de vitesse dans la fuite, que l'armée de Giangurgolo-Mussolini détenait depuis sa vertigineuse retraite de l'an dernier, en Libye, vient d'être battu sur le même terrain par les divisions de von Rommel. En effet, devant les Italiens, il avait fallu aux troupes anglaises cinquante et un jours pour atteindre Derna. Devant les Boches, il ne leur a fallu que 32 jours. Les Scaramouches fascistes ont cessé d'être les fuyards les plus rapides du monde. Encore une illusion qui s'en va.

DEFENESTRATIONS.

Le général von Bock a été destitué il y a quelques jours; à son tour, le général chef d'état-major von Brauchitch vient d'être limogé. En attendant le maréchal Timochenko dont notre presse-ersatz avait prétendu, il y deux mois, qu'on l'avait privé de son commandement, dirige l'offensive victorieuse du Donetz. Von Bock... von Brauchitch...A qui le tour?

FRIGO.

A la clinique de Louvain, est arrivé récemment un important contingent de blessés allemands revenus de Russie. Le lendemain, sur le mur de l'établissement, on pouvait lire cette inscription tracée à la craie: «*Ici, viande congelée sans timbres.*»

LU DANS LA VOLKISCHE BEOBACHTER

Aujourd'hui l'armée russe égale l'armée allemande et même parfois lui est supérieure. Les ressources de la Russie semblent inépuisables.» (Textuel... et sans commentaires,n'est-ce pas?)

BOITE AUX LETTRES.

Nous avons pris connaisance, avec intérêt, de la longue communication de Criticus, dont le programme correspond en maints points, au nôtre. Par contre, nous l'invitons à prier les personnes, qui semblent se méprendre sur la portée de certaines expressions employées par nous, à consulter préalablement n'importe quel petit dictionnaire familier à nos collégiens.

TRUQUAGE.

Les sensationelles illustrations anti-russes «d'actualités», publiées récemment par notre presse asservie, étaient en réalité extraites d'anciens reportages relatifs à la révolution russe d'il y a vingt ans, ou à la dernière révolution espagnole Il suffit, pour s'en rendre compte, de feuilleter la collection du «Patriote illustré», de «l'Illustration», etc.

LA VOIX DES BELGES.

n'est la concurrente d'aucun des autres journaux clandestins qui, tous, ont leur raison d'être. Nous luttons à leurs côtés; nous souhaitons sincèrement plein succés à chacun d'eux; et nous les autorisons volontiers, dans la mesure où cela pourrait leur convenir, à reproduire librement, tout ou partie de nos articles et informations.

BARNUM.

Namur, place de la Gare, le 5 décembre, vers 18 heures Musique. Tintamarre. Un camion publicitaire déverse sur les badauds les trésors de Peter Kreuder. Puis, la parade terminée, un barnum vert-de-gris lance à la volée des tracts illustrés invitant les ouvriers à s'engager pour la «Grande Allemagne». Le résultat est immédiat... et décisif. Les bonnes gens de Namur ramassent la littérature nauséabonde des sous-Goebbels et en font illico, un magnifique feu de joie non occulté, cependant que l'auto, sous les risées de la foule, accomplit une retraite évidemment stratégique. Bravo, les Namurois.

EST-CE EXACT?

Est-il exact qu'un employé temporaire du Ravitaillement de la Ville de Bruxelles, seul soutien de sa grand mère, étant tombé malade, n'a pu toucher aucune rémunération et a été trouvé mort de faim à son domicile, lorsqu'un de ses amis dévoués s'est présenté chez lui pour lui remettre un premier secours de 100 frs. de l'Assistance Publique?

Fonds de Soutien

Cette quinzaine encore, maints amis inconnus nous ont fait parvenir, par l'intermédiaire de nos dévoués propagandistes, de généreuses souscriptions. En leur en accusant ci-dessous réception, nous leur adressons un cordial merci. Nous souhaitons qu'ils continuent à trouver régulièrement de nombreux imitateurs pour que nous puissions, de notre côté, redoubler sans cesse d'efforts pour mener, à meilleure fin toujours, notre tâche patriotique.

Ont versé 1.000 frs.:
29 novembre; Jokke (2).
A versé 500 frs.
De la part de Roland.
A versé 250 frs.:
Une vaillante commerçante.
Ont versé 200 frs.:
Un belge attendant la liberté reconquise par l'Angleterre; Pour V. R.; Le châtiment des traîtres se dessine;
A versé 128frs75:
Mariage patriote, que ce jour soit l'aurore de leur défaite, Tilff L. 15
Ont versé 100 frs.:
Un bon français en Belgique; Maria à ses chers tous; Le soleil reluira bientôt; Pour une victoire rapide; Confiance;

Courage; Requiscant in pace; J'ai deux fils; Termonde; Du L. D. pour divers, Vive Henriette; Pour qu'ils cr. tous, Z.L.

A versé 95 frs.:

Pour la victoire anglaise.

A versé 80 frs.:

PatienceLuce.

Ont versé 50 frs.:

Pour avoir la peau du dernier boche; Madame Good-Year; Le cousin de Timochenko; A la santé de Timochenko; Un coup de pied dans le c... d'Hitler; Pour continuer; Pour que les traîtres soient punis; Encouragement pour V. d. B. de la part de Tommy; Nestrovit; Petite vitesse; Pour qu'Hitler cr.; Simone; Belge 100%; R. A. F. 115; S. 1050; M. I. 772; Waterloo-Waterloo P. G.; Sentiment d'admiration au général de Gaulle; Que la victoire prochaine ramène Charles; Albert et Paul en bonne santé; Pour le triomphe de la bonne cause; Un partisant; O. F. D.; Les Russes devant, le gel derrière; Vive Rostov; Une maman de trois fils prisonniers; Froidebise; Stick attend Tommy.

Ont versé 40 frs.:

Pour deux anonymes; Un officier d'active prisonnier; Prospérité à la Voix des Belges. Dinant 23-5-24; Pour la victoire; 4me T.P.A.

Ont versé 30 frs.:

30 lecteurs par numéro; Pour qu'Hitler aille chercher Hess en Angleterre; Pour obliger les radios allemands après la guerre, de débuter chaque fois par «Jetz fahren wir gegen England»; Traquons le doryphore; Anonyme 28; Suzanne.

Ont versé 25 frs.:

En souvenir des victimes innocentes de Nantes et de Bordeaux, un quart de beurre P. H.; Mme Gœring 2 Rm. (2); Mlle Gœring.

A versé 22,50frs.:

II Belges.

Ont versé 20 frs.:

Trois admirateurs de Churchill, Bruxelles IV; P. Y. 59; Un voyageur 101; Pour que Marcel se resaisisse; Pour la santé d'Henriette; Vive le cognac; Grâce à Pierre; Agir, tenir et se taire; Thuin pour la paix; Léontine pour le retour de ses chers patrons; Emilie pour être vite réunis; Malgré tout, 2me; Pic 4-12-41; Pour que les papillons de la R.A.F. nous délivrent de l'esclavage honteux, Joseph-Arthur; Pour que mon frère revienne de Bochie; Pour le cassage de g...; Vive le Roi; For R.A.F. hip, hip, hurrah; M. M.; Pour pouvoir pendre Darlan par les pieds, Pour qu'Adolphe soit vite cr.; B.B. qui n'aime pas les fridolins; V.V.B.M.C.; Amis toujours: noir, jaune, rouge et bleu blanc rouge; Marche arrière; Pour Len; Anonyme; Victoire; Pour notre victoire; Poli copé se bok; Vaincre ou mourir, que le dernier cr...; De l'Allemand; Un très bon belge; La belle-mère d'Aimé; Quatre irréductibles; V.V.V.V, Anvers; Suzanne; Pour l'extermination complète des doryphores; Vive l'Allemagne communiste 160; Alfred; Pour que notre vengeance soit complète; Sanglier d'Ardenne; Fort de St-Héribert; Vive la R.A.F. Namur; Un coup de pied pour Hitler; Un croyant de la victoire anglaise.

A versé 18 frs.:

Des Anglaises

A versé 16 frs.:

En attendant.

Ont versé 15 frs.:

W. R. Anvers; Une jeune fille de Ciney qui aime les Anglais.

Ont versé 13 frs.:

Fussè-je la seule; Vive le Roi.

A versé 12,50 frs.:

Une balle dans l'œil d'Hitler.

Ont versé 10 frs.:

Anonyme; Un Normand; L. B.; L.D.; M.F.; A.C.; Y.R. Anvers; Une seconde amie de Scheut; Pour que la chair des Boches nous donne de grosses moules et de gros harengs; Jean et Marcelle; Pour la libération, Emile; Pour qu'il y ai moins de lâches dans une grande école de l'agglomération Bruxelloise; Mme D.; Merxem; Avec l'espoir de continuer encore plus fort; F. B.; Que les Germains soient maudits; Pour les voir décamper; Pour qu'un prisonnier revienne M.; Un modeste P. P. 14-18 (4); Après une partie de rami; Un groupe d'anti-boches; Bambain; Vive l'Allemagne communiste(160); Pour l'extermination complète des doryphores; V.V.V.V. Anvers; Un admirateur de la tenacité anglaise; Pour que les traîtres, agents de surveillance des ateliers de la S.N.C.F.B. soient châtiés.

A versé 9 frs.:

Anonyme C. S.

A versé 7frs.:

Pour une Belgique unie et forte, Louis.

A versé 6 frs.:

Pour la guérison des malades (2x3).

Ont versé 5frs.:

Buiten met de Moffen; Pour la faillite du nouvel ordre; Pour notre ordre nouveau; Pour que F. P. cr...; E. M.; L. M. S.M.; R.L.; Un ancien belge; Vive Jean Moetwil; On les aura; Leve England; Een vlamsche vrouw; Que notre amour dure toujours; Een Antwerpenaar; Un ancien 14-18; Thuin pour la défaite d'Hitler; De l'ami Paul; Une amie des Anglais; Belge hier, aujourd'hui, demain; Bruits du monde; Obsédants souvenirs; 181-25; Smile, Smile, Smile!; I'm escaped (actuellement) 100 sous; Bertha embrasse les Tommies; Voor de doodsleist van Adolf F.L. Mechelen; Voorten spoedigste een engelsche hand te drukken in Mechelen; Voor onze leve Koning; Suppléments; Pour le retour de mon frère V. L.; Pour la guérison d'un ami V.L.; Bravo pour les porteurs de la «Voix des Belges» A.V.; Pour tendre la peau d'Hitler sur un tambour anglais; Je donne 5 frs par numéro; Un ancien 14-18 D. J.; Pour que les Boches gèlent en Russie; Voir cr... les boches de froid de la part de 14; Raymond F.; Pour qu'Hitler ne puisse aller à Doorn; Pour casser la g... d'Hitler; Myriane; Que mon oncle revienne bientôt; De la part du pêcheur; Les admirateurs des exploits de la R.A.F.; A Aimé; Troisième édition; Vengeance; Pour le bonheur du Roi; N et M on ira à Berlin; Q. Q. clous du cercueil d'Adolphe; Qu'Hitler cr...; Un ancien de 40 qui meurt d'envie de casser la g... de Léon; Que tous les petits boches cr. au berceau (160); Châtrer tous les boches pour éteindre cette sale race (160); Vive la France libre et ses vaillants soldats (160); Vive De Gaulle (160); Félicitations au maréchal Timochenko (160); En souvenir du 21 juillet; Pour entendre chaque soir Pierre Bourdan ou J. Marin; Pour la joie d'entendre P. Bourdan traîter les boches de sal...; Toute notre reconnaissance à nos amis P. Bourdan et J. Marin de la B.B.C.;

Ont versé 4frs.:

Adolf mais pas Hitler; Pour la peau du traître Ch.; Lily; de la part du Bob; A Lucien; Quatre kilos de m... pour Hitler; A. B. qu'attend-t-on pour bombarder les usines Krupp; Tôt ou tard, on les aura;

Ont versé 3 frs.:

Pour la discrétion de tous; Chapeaux bas pour la R.A.F.

A versé 2 frs.:

C. Labo.

A versé 1,25 frs.:

Anonyme, 2 fois.

Ont versé 1fr.:

Pour un sourire de Marie-Lou, ma femme; E. W.; Une Hollandaise.

A versé 0,85 fr.:

Marie-Lou adore les Tommies.

Et maintenant, qui dit mieux? Car il ne suffit pas de récriminer constamment contre les dures épreuves de l'occupation; il faut savoir contribuer à y mettre fin, autrement qu'en paroles. On ne regarde pas à l'argent, quand il s'agit de se procurer une satisfaction; se montrerait-on plus ladre pour combattre le Boche Nous faisons notre devoir dans toute la mesure de nos propres moyens; nous le ferons mieux encore, si vous nous soutenez efficacemnt.